

Le Cap Magazine

Bulletin municipal d'information n° 42 - avril / mai / juin 2012

ACTUALITÉ

Grands Sites Cap d'Erquy-Cap Fréhel
Ecole publique Joseph Erhel

ENVIRONNEMENT

Les zones humides
Eco-attitude en Côte de Penthièvre

DOSSIER

Budget 2012

TOURISME

Les Vedettes d'Erquy

PATRIMOINE

Quartier de Tu-es-Roc



NUMÉRO 41

Actualité p 4 à 6

Grands Sites Cap d'Erquy-Cap Fréhel
 Bilan Landes & Bruyères
 EMDP
 Championnat de France de Tir à l'Arc
 Des voiles et des moteurs
 Ecole Joseph Erhel
 Les travaux en cours
 SCOT Pays de Saint-Brieuc
 EHPAD : nouvelle directrice

Conseil Municipal p 8 à 14

Résumés du 25 février, du 27 mars et du 24 avril

Environnement p 14

Suivi d'étude Zones Humides
 Eco-Attitude en Côte de Penthièvre
 Déchetterie d'Erquy : carte obligatoire
 Sacs poubelles pour les vacances

Dossier p 15 à 17

Budget 2012

Tourisme p 18

Vedettes du Cap d'Erquy
 Office de Tourisme d'Erquy

La Tribune p 19

Chronique littéraire p 19

Patrimoine p 20

Le quartier Tu-es-Roc

Le Cap Magazine

journal municipal d'information bimestriel

Directeur de la Publication : Christiane Guervilly.

Responsable de Rédaction : Yves Pelle.

Rédaction : Alban Sorette

Mise en page : Linda Roy

Ont participé à ce numéro : Rémi Cabaret, Maryvonne Chalvet, Henri Dubois, Christiane Guesnet, Anthony Kerichard, Loïck Le Guen, Fabienne Lesvenan, Yann Quéré.

Photographies : Sylvie Bouvet, Jean-Pierre Guyot, Philippe Perrault, Jo Rouxel, Alban Sorette, Communauté de Communes Côte de Penthièvre.

Impression : ICH Imprim' Color Hercouët - Lamballe - papier recyclé cyclus print 115g.

Distribution : La Poste.

Mairie

11, square de l'Hôtel de Ville - BP 09 - 22430 ERQUY
 02 96 63 64 64 - www.ville-erquy.com

Etat Civil

Naissances

LHOTELLIER Camille, le 20 février, FRIGNAC Amy, le 29 janvier, de GUIBERT Dewi, le 28 février, LEMAITRE Ewen, le 4 mars, URBAN Manon, le 14 mars, LE MAITRE Nohlan, le 1^{er} avril, BOURGUIGNON Julien, le 3 mai.

Mariages

DUVAL Jean et BIDAN Isabelle, le 31 mars, BOVYN Antoine et FERRARI Pauline, le 14 avril, LEROUVILLOIS Damien et JOUANJEAN Marie, le 28 avril, HAMON Aurélien et POUGHON Lise, le 5 mai, DUCROT Christophe et BOUET Vanessa, le 5 mai, MANGIN Hugues et GICQUEL Anne, le 11 mai, BUREAU Lucien et RABARDEL Marie-Hélène, 12 mai.

Décès

MATÉOS Richard, le 6 février, VINCENT Henri, le 19 février, TONT Raymond, le 25 février, BOULIN Francine veuve LABBÉ, le 25 février, MANIVEL Micheline épouse CHESNAIS, le 1^{er} mars, DIÉMOZ Marcelle veuve PLURIEN, le 6 mars, JOUET Marcel, le 9 mars, RAULT Yvonne épouse BOUGUET, le 13 mars, MERDRIGNAC Francis, le 20 mars, MOREEL Simonne veuve DAVERDIN, le 15 mars, THORIN Paul, le 28 mars, POISSONNEAU Joël, le 27 mars, MESLIN Roseline, le 4 avril, ALDHUI Denise épouse KERUSEL, le 14 avril, ERHEL Eugène, le 19 avril, GESLIN Marcel, le 22 avril, BARON Eliane veuve MONIN, le 24 avril, GUILLEMOT Odette veuve TANGUY, le 12 mai.

A l'honneur

Chaque année, la Chambre de Métiers et l'Artisanat des Côtes d'Armor remet des distinctions aux artisans dans le cadre de la semaine de l'artisanat.

Cette année, **21 réginiens ont été distingués.**

Ils ont été reçus par la municipalité lundi 14 mai en présence de Monsieur Louis NOËL, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor, pour recevoir quelques mots de félicitation et de reconnaissance.



L a commune a obtenu début mai la « Certification pour la qualité des eaux de baignade ».

Vous allez découvrir sur les huit plages concernées des panneaux à l'image de ceux déjà installés depuis 2011 sur les plages de Caroual et du Centre. Ces panneaux vous informeront en temps réel notamment sur la qualité de l'eau de baignade de la plage concernée. Figureront également sur ce dispositif les arrêtés en cours concernant ces lieux de baignade.

On peut dire que le travail réalisé depuis plus de quinze ans pour garantir une bonne qualité d'eau de baignade porte ses fruits aujourd'hui avec la mise en place de cette certification. A ce jour sept plages sont de qualité excellente et une de qualité satisfaisante.

Le travail et la vigilance des services municipaux est de chaque instant, car il ne nous suffit pas de maintenir les choses en l'état, il nous faut encore diminuer de manière relativement significative les taux bactériologiques dans les analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé, car la loi diminuera par deux son seuil de tolérance au 1^{er} janvier 2015.

C'est pourquoi, nous allons travailler à améliorer les profils de vulnérabilités de nos plages, avec une attention particulière sur la plage du centre et celle de Caroual, où des problèmes peuvent potentiellement venir pour l'une des réseaux d'Assainissement Non Collectif, et pour l'autre des réseaux d'Assainissement Collectif. Parler de plage c'est évoquer la saison touristique pour laquelle les services de la commune sont aussi en ordre de marche.

Une enquête publique aura lieu du 25 juin au 28 juillet en mairie sur le dossier de « Requalification des accès au cap d'Erquy », dossier qui a été présenté en réunion publique le 18 mai dernier. Je vous invite à venir prendre connaissance non seulement des travaux mis à l'enquête publique (uniquement les travaux réalisés sur le site classé), mais aussi à découvrir le projet dans son ensemble sur la commune d'Erquy à l'aide de panneaux explicatifs qui seront à disposition du public. Vous découvrirez au-delà des aménagements relatifs aux accès, la liaison « Port – Cap d'Erquy » si chère au cœur des réginién !

A la rubrique logement, habitat et santé, de grands dossiers sont aussi en cours :

- **Agrandissement de l'EHPAD de l'Horizon Bleu**, le dossier est lancé pour une extension de vingt-quatre places EPA (Foyer Logement),
- **ZAC de la Couture, l'étude préalable de création de la Zone d'Aménagement Concertée est terminée**, et les élus vont dans les mois qui viennent se positionner sur les modalités de sa réalisation,
- Les professionnels de la santé du secteur travaillent en ce moment à définir ensemble un projet qui consisterait à organiser les soins de santé autour d'**un pôle pluridisciplinaire de santé, la commune d'Erquy sera à leur côté pour les accompagner.**

Nous savons que ces sujets vous préoccupent, nous aurons l'occasion à l'automne de vous informer largement sur chacun de ces projets.

L'été à Erquy est à la fois synonyme pour certains de vacances et pour d'autres de très forte activité, alors à toutes et à tous, grands et petits, je vous souhaite un très bel été !

Christiane GUERVILLY
Maire d'Erquy




La commune d'Erquy et le Département ont présenté en réunion publique le 18 mai dernier à l'Ancre des Mots, le projet de « Requalification des accès au Cap d'Erquy » engagé en 2009 suite à l'étude réalisée par l'Ecole Nationale du Paysage.

Organiser la circulation automobile autour de la création d'une aire de parking adéquate en périphérie du site classé et distribuer les flux touristiques sur un site « élargi », depuis le secteur « les Hôpitaux – Saint-Michel » jusqu'au Cap d'Erquy, tels sont les objectifs de ce projet. Une large place y est réservée à la circulation des vélos et des piétons avec la prise en compte des Vélos Routes et Voies Vertes, nous avons sur la commune plus de 30 km de sentiers de randonnée.

Des panneaux explicatifs seront à disposition du public en mairie cet été, et une enquête publique est programmée sur juillet et début août (dates à définir) concernant les aménagements réalisés sur le site classé exclusivement.

Le projet en cours sur Erquy fait miroir aux aménagements prévus sur le Cap Fréhel. Les réflexions qui ont été menées de concert sur nos deux caps ont mis en évidence l'opportunité de s'inscrire ensemble dans une démarche sur la durée, nous permettant de mettre enfin en lumière les efforts faits depuis plus de 30 ans sur ce territoire remarquable et d'en retirer à terme la notoriété qui leur est due.

Le Syndicat des Caps est membre fondateur du réseau des Grands Sites de France depuis sa création il y a 12 ans. Nous avons pensé qu'il était temps de passer à une autre étape et nous avons depuis deux ans maintenant modifié les statuts du Syndicat Mixte et redéfini les axes de travail autour de la gestion du site NATURA 2000 et de l'animation des caps. La structure s'est doté d'un nouveau nom « Grands Sites Cap d'Erquy - Cap Fréhel », plus touristique, et a entamé une réflexion sur le lancement d'une Opération Grand Site de France en vue de l'obtention du «label» à terme.

Territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du site au titre de la protection des monuments naturels et des sites (loi 1930 sur les sites classés), il accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée.

Les principes de la politique Grand Site :

- Une démarche visant à préserver le patrimoine



Vue aérienne du Cap d'Erquy.

du site, tout en développant la valorisation culturelle et économique du territoire,

- Un projet concerté, élaboré par les acteurs locaux,
- Une structure gestionnaire, pouvant avoir différents rôles selon les contextes locaux : l'animation et la coordination uniquement des acteurs autour du projet (incluant la commande d'études ou la réalisation des premiers outils de communication) ; voire le suivi et/ou la réalisation d'aménagements en phase travaux.

La commune d'Erquy a délibéré favorablement en mars dernier pour lancer une OGS « Opération Grand Site » à l'échelle du territoire des caps d'Erquy et de Fréhel.

Le Syndicat des Caps ayant reçu un avis majoritairement favorable de ses membres va maintenant adresser une lettre d'intention au Ministère de l'Ecologie afin de demander le lancement d'une « Opération Grand Site » sur le territoire des Caps d'Erquy et de Fréhel, en vue de l'obtention du label.

Suite à la confirmation par le ministère de l'inscription de notre territoire en OGS, un « diagnostic de territoire » sera réalisé en 2012-2013, prenant en compte l'ensemble des études déjà réalisées, afin de définir les orientations stratégiques et le programme d'actions.

Il y a une complète synergie entre les programmes déjà engagés sur le territoire et l'opportunité de les rassembler dans un projet d'envergure tel que l'OGS. Cette démarche donnera de surcroît à nos projets deux atouts majeurs :

- **la possibilité d'obtenir des fonds Européens**, des crédits d'état et des collectivités territoriales auxquels nous n'avons pas accès,
- **une notoriété accrue pour l'ensemble du territoire à l'obtention du label Grand Site**

de France visé à terme, qui correspond à un « Grand Site » de très grande notoriété auquel l'Etat a accordé la labellisation très riche en termes de communication et de retombées médiatiques. Chaque Grand Site s'engageant dans le Réseau devrait avoir pour objectif de l'obtenir à terme.

Des informations complémentaires sur la démarche ou sur les sites se trouvent sur le site internet.

Nous vous rappelons aussi qu'en tant que résident du territoire, vous pouvez obtenir votre « Carte de résident local » et réserver des animations à des taux préférentiels en présentant une copie de votre taxe d'habitation.

Avec le « Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel » c'est une autre manière de découvrir, d'apprendre et de vivre avec son territoire !

Christiane GUERVILLY,
Maire d'Erquy

Contact : 02 96 41 50 83
www.grandsite-capserquyfrehel.com

LANDES & BRUYÈRES : MÉMORABLE 10^{ÈME} EDITION !

La seule inconnue dans un événement tel que Landes et Bruyères c'est la météo. Nous savons pour autant que l'évènement est très prisé et que sauf avis de tempête force 10 ils seront là coureurs, randonneurs et cyclistes. Le vent et la pluie se sont invités malgré nous.

Aussi dès le jeudi 26 avril, il a fallu revoir toute la logistique d'installation du village sportif. Montage des chapiteaux reportés au lendemain voire annulé pour 2 d'entre eux qui se trouvaient en plein vent (celui réservé au ravitaillement arrivée et celui des aux secouristes et des kinés).

Heureusement le grand chapiteau réservé aux retrait des dossards étant adossé à la Maison de la Mer, et donc protégé, a pu être monté ainsi que 2 autres chapiteaux plus petits mis sous surveillance.



Des concurrents aux couleurs du terroir.

La structure gonflable destinée aux enfants a été annulée, le concert Afro Breiz prévu samedi soir en bord de mer a été déplacé à l'Ancre des Mots et dimanche matin le kayak a été annulé pour raison de sécurité. Ce n'est pas de gaieté de cœur que ces mesures ont été prises mais la sécurité de tous prime sur la programmation.

Les coureurs eux ne se sont pas plaint de cette météo fantasque car elle convenait bien à l'effort à fournir, d'ailleurs le PC du Guen a été peu sollicité cette année.

Le souci de la sécurité des coureurs avait été particulièrement pris en compte cette année avec 2 interventions du Docteur Ménard, attaché à la Protection Civile de Lamballe, qui a exposé lors de réunions aux bénévoles des 4 communes la conduite à tenir face à un coureur en difficulté. Il a été si convaincant que plusieurs personnes ont souhaité depuis s'inscrire à une formation aux gestes de premiers secours.

A souligner la présence active sur le site de Patricia Holé, en charge de la Prévention et du tri des déchets à la Communauté de Communes du Penthièvre qui a optimisé la collecte des déchets en identifiant très clairement les différents bacs et en gérant la mise à disposition des gobelets réutilisables. Elle était secondée par une équipe « propreté » de 2 personnes qui a fait en sorte que le village sportif soit propre en fin de journée.

Nos nombreux bénévoles ont malgré tout assuré leurs engagements et ce dans des conditions souvent difficiles de froid, de vent et de pluie. Ils ont été formidables une fois de plus, bravo à eux, des remerciements de participants arrivent sur internet régulièrement soulignant la bonne organisation et la qualité de l'accueil. Saluons également l'engagement depuis début janvier de l'équipe inscriptions qui a eu très peu de litiges à gérer le jour J, preuve qu'elle a bien fait son travail.

Le repas de remerciements du 9 mai a réuni environ 280 convives à la Salle des Fêtes de Plurien, cela a été l'occasion de présenter le bilan financier de cet événement qui ne peut avoir lieu que grâce aux subventions d'une part du Conseil Général, du Conseil Régional et des quatre municipalités impliquées, et des sponsors et partenaires. Un grand merci à eux.

Rendez-vous est doré et déjà pris pour la prochaine édition : samedi 4 et dimanche 5 mai 2013.

Christiane GUESNET
Adjointe aux Sports et à la Culture

ECOLE DE MUSIQUES ET DE DANSE DU PENTHIÈVRE

Présente sur les territoires de Lamballe Communauté et de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, l'EMDP dispense un enseignement musical offrant à ses élèves 20 options instrumentales, dans toutes les familles d'instruments acoustiques et électriques, et plus de 20 ateliers de pratiques collectives, sur **Erquy, Pléneuf-Val-André et Lamballe.**



Elèves et professeurs sur la scène de l'Ancre des Mots.

Elle propose aussi à ses élèves la production de spectacles, tel celui consacré à Mozart présenté samedi 10 mars dernier à l'Ancre des Mots. Pendant plus d'une heure, encadrés par leurs professeurs, musiciens et chanteurs se sont succédés sur scène pour illustrer une biographie du célèbre compositeur mise en textes par Manu le conteur.

Mercredi 20 juin prochain, de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 au Quai des Rêves à Lamballe, elle organisera le Forum de la Musique et de la Danse. Cela sera l'occasion de découvrir les différents ateliers musicaux et chorégraphiques de l'Ecole. Instruments, danse contemporaine, éveil, classes à horaires aménagés, interventions en milieu scolaire ... chaque volet de son activité sera représenté. Cette journée sera aussi ponctuée par des interventions artistiques d'élèves. Vous pourrez découvrir des ensembles musicaux du territoire, notamment la Fanfal'aise, l'orchestre d'harmonie de Lamballe.

A cette occasion l'EMDP prendra les inscriptions pour l'année 2012 /2013.

Ecoles de Musiques et de Danse du Penthièvre
Espace des Olympiades 22400 Lamballe
02 96 50 94 75
www.emdp22.fr

LE COLLÈGE THALASSA AU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE TIR À L'ARC

Vendredi 11 mai à la salle Steredenn de Saint-Brieuc, le collège Thalassa d'Erquy défendait son titre de Champion de France UNSS de tir à l'arc. Les deux équipes réginiennes en lice se sont particulièrement distinguées puisque l'équipe 1 du collège a été classée seconde et l'équipe 2 du collège quatrième. Nous leur adressons nos plus vives félicitations.



L'équipe vice-championne de France : Héléna Marchand, Louise Labaj, Pierre Blouin et Suzy Morin (de gauche à droite).

DES VOILES ET DES MOTEURS

Dimanche 13 mai, 18 voiliers habitables se sont retrouvés en rade d'Erquy et pendant 2 heures environ, ils ont navigué au plein de l'eau entre la plage du centre et une bouée mouillée légèrement au large de la nouvelle digue du port de pêche. Le temps était idéal malgré une petite fraîcheur, mais du vent comme il en fallait, et surtout du soleil.

C'est la première fois que tant de voiliers se retrouvent pour partager un tel moment. Ils ont commencé par un regroupement le long du vieux môle à proximité de la Sainte Jeanne qui les a très gentiment accueillis pour un apéritif. Quel plaisir de pouvoir enfin venir à quai s'amarrer quelques instants pour se détendre, converser avec les amis et partager l'apéro ! Imaginons un instant ce qu'éprouveraient les bateaux visiteurs qui pourraient jouir de telles commodités ... Erquy est si beau ! Tout le monde en profiterait ... Actuellement il est presque envisageable de doubler le potentiel de voiliers au port du centre. Sans aucun doute, il est possible d'améliorer encore les conditions de mouillage, d'accueil et de confort ; souhaitons que ce besoin soit entendu, et qu'on puisse aller encore plus de l'avant.

Jeudi soir 17 mai une trentaine de plaisanciers ont visionné les photos de la journée, les équipages étaient enchantés. Les plaisanciers motorisés, les plus nombreux, ne sont pas oubliés. Certains l'ont bien compris, et les pêches promenades n'hésitent plus à accoster à la vieille cale ou aux escaliers tantôt pour embarquer les passagers, tantôt pour effectuer une petite réparation ou un avitaillement ou même aussi parfois pour casser une petite croûte bien à l'abri et au calme ... La plaisance sous toutes ses formes prend de plus en plus d'importance dans notre port, continuons à travailler tous ensemble pour favoriser au mieux cette évolution qui doit être profitable à tous.

Loïck LE GUEN
Conseiller Municipal

L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JOSEPH ERHEL

UNE CLASSE MOBILE POUR LA RENTRÉE !

L'équipement informatique de l'école publique étant devenu obsolète, la municipalité et l'équipe enseignante ont pris la décision d'investir dans des outils « nouvelle génération » : la classe mobile. Il s'agit de valises intégrant des ordinateurs portables avec accès à internet pouvant être déplacées de classe en classe. Pour compléter ce dispositif, un tableau interactif trouvera sa place au sein d'une salle dédiée à cet enseignement spécifique. Des travaux sur l'installation électrique sont prévus cet été pour assurer la mise en service de ce matériel dès la rentrée de septembre 2012. Nous souhaitons ainsi offrir tous les atouts à nos élèves de primaire pour l'obtention de leur diplôme indispensable du B2I (Brevet Informatique et Internet); les nouvelles technologies préparent les enfants, dès leur plus jeune âge, à leur intégration dans le monde du travail où l'informatique est très présent, sans oublier l'ouverture culturelle qu'elles permettent.

ART EN BRANCHE S'EXPOSE À LA GALERIE D'ART MUNICIPALE !

Sur ces 3 dernières années, le projet d'école du primaire Joseph Erhel s'articule autour de la Forêt. Les élèves ont ainsi exploré toutes les richesses qu'offre la nature en visitant le parc du Château de Bienassis, en observant des sculptures, en étudiant des œuvres d'artistes (Matisse, Ocelot, ...) ou de simples photographies. A partir de ce thème, tous les enfants de la maternelle et de l'élémentaire ont imaginé diverses productions artistiques avec l'aide de Mme Guivarc'h, maman et artiste peintre. Leurs réalisations variées par leurs supports, formats, couleurs, matériaux et techniques ont trouvé leur place à la Galerie d'Art Municipale et les visiteurs ont pu découvrir une exposition de très belle qualité. « Exposer, s'exposer dans ce bel espace est un plaisir pour les petits et les grands ; ce défi sera relevé sur un nouveau thème dans deux ou trois ans »

assure le directeur de l'école publique, Daniel Le Bouédec. Si vous n'avez pas eu la chance de voir ces créations remarquables, vous pouvez les visionner sur internet en cherchant « art en branche école publique d'Erquy » sur un moteur de recherche.

ABEILLES ET BOURDONS



Les élèves à la sortie du spectacle

C'est à un joli conte musical qu'ont assisté les plus jeunes enfants de l'école Joseph Erhel (de la maternelle au CE1) mardi 24 avril dernier en matinée. Les enseignants ont ainsi emmené 120 élèves à l'Ancre des Mots pour un spectacle de la Compagnie costarmoricaine «Nid de Coucou». Alliant textes printaniers et douces mélodies, les chansons parlaient d'une reine des abeilles à la recherche de son bourdon-papa. Un auditoire attentif a chaleureusement applaudi les quatre artistes. Ce spectacle a aussi été joué en fin de journée pour tout public, il était accueilli par la Mairie d'Erquy et l'École Joseph Erhel dans le cadre du festival «Objectif 373» d'Itinéraire BIS.

INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE 2012

Les inscriptions à l'école publique se font à la mairie ; il vous suffit de vous présenter à l'accueil munis de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile récent, du carnet de santé de l'enfant et du certificat de radiation, le cas échéant.

L'équipe enseignante sera ravie de vous faire découvrir leurs salles de classe attrayantes et leurs outils pédagogiques importants ; n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le directeur, Monsieur Le Bouédec, au 02 96 72 38 88.

Laurence NICOL

*Adjointe aux Affaires Scolaires, à l'Enfance,
à la Jeunesse, et au Personnel*

La Forêt, par les élèves de l'école Joseph Erhel.



TRAVAUX RUE DU PORT

Il y a douze ans la chaussée s'était effondrée sur environ 20 mètres et sur la totalité de la largeur. Les buses avaient été changées sur environ 12 mètres.

A la fin de l'été dernier, nous avons constaté de part et d'autre de la réparation d'il y a 12 ans, un léger affaissement de la chaussée matérialisé par de petites flaques d'eau les jours de pluie. L'inspection ayant été réalisée à la fin décembre, les résultats sont parvenus en mairie début janvier et ont été visionnés le 10. Sur les 310 mètres du réseau pluvial, 270 mètres nécessitaient un changement radical : buses fissurées, affaissées, devenues ovoïdes et certaines présentant des morceaux manquants.

La commission municipale des travaux s'est réunie le 11 janvier et à l'unanimité a pris la décision de lancer les travaux et ce dans les plus brefs délais ; ou l'appel d'offres, s'il était fructueux, permettait la réalisation des travaux avant l'été, ou nous étions obligés de fermer la rue du port à tous véhicules de février à décembre.

Point positif, le diamètre de la nouvelle canalisation d'eau pluviale est de 1000 mm et répond aux préconisations du schéma directeur, et le réseau eaux usées a été totalement refait : les odeurs récurrentes souvent constatées devraient n'être plus qu'un mauvais souvenir.

Malgré des semaines de trois jours travaillés, les travaux doivent être terminés avant la fin du mois de mai.

Henri DUBOIS

Adjoint Voirie, réseaux, patrimoine, pêche

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC SOUMISE À CONCERTATION COMMUNALE

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification fixant les grandes lignes de l'aménagement d'un territoire intercommunal. Il détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc est en

VÉLO ROUTE VOIE VERTE

Le schéma départemental vélo traverse la commune d'Erquy de part en part en suivant l'ancienne ligne de chemin de fer.

Dans les prochaines semaines, quatre points délicats subiront quelques aménagements : la Villees-Renais, la rue de l'Horizon bleu, le boulodrome, la sortie du Centre de Secours, les feux de Caroual.

Un rétrécissement de chaussée avec signalisation appropriée proposé par l'Agence Technique Départementale de Lamballe devrait apporter davantage de sécurité pour les cyclistes (et piétons) empruntant cette voie verte. Des contrôles de vitesse des véhicules ont été effectués il y a quelques semaines et le résultat est édifiant : les vitesses relevées vont de 50 à 90 km/h, que l'on sorte des Hôpitaux ou que l'on y rentre, alors que la vitesse maximum autorisée est de 50 km/h.

Boulodrome, Horizon bleu

Des panneaux, des balises, signalisation au sol et tracé de la traversée de la rue de couleur corail, ceci afin d'attirer l'attention des automobilistes.

Sortie du Centre de Secours

Panneaux plus balises, signalisation au sol et tracé d'une traversée piétons-cycles de couleur différente pour rejoindre la rue du viaduc.

Feux de Caroual

Pour faciliter la traversée de la route départementale, un "appel piéton" sera positionné.

Henri DUBOIS

Adjoint Voirie, réseaux, patrimoine, pêche

cours de révision.

Un dossier sur cette procédure, qui s'accompagne d'une phase de concertation, est mise à la disposition du public à la mairie d'ERQUY, aux jours et heures habituels d'ouverture..

Le Pays de Saint-Brieuc a prévu d'étoffer le contenu de ce dossier au fur et à mesure de la production d'éléments d'information nouveaux.

*Informations , www.pays-de-saintbrieuc.org
Vos reactions . contact@pays-de-saintbrieuc.org*

REFONTE DE LA SIGNALISATION TOURISTIQUE ET DE SERVICES

Dans le Cap Magazine de janvier/février 2011, nous vous faisons part de la refonte complète de la signalisation touristique et de services à l'échelle intercommunale. Une étude a été réalisée par la Communauté de Communes Côte de Penthièvre pour mettre à jour la signalisation directionnelle et d'intérêt local afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire.

Pour bénéficier d'un meilleur coût des prestations, un groupement de commandes de toutes les collectivités de l'intercommunalité a été constitué. L'entreprise LACROIX, qui a obtenu le marché, procède actuellement sur notre commune à la pose de cette nouvelle signalisation, en lieu et place de l'existante. Elle sera achevée pour la mi-juin. Les lieux et équipements publics, les activités directement liées au tourisme, à savoir les hôtels, les campings, les restaurants et les chambres d'hôtes, ainsi que les commerces isolés seront indiqués.

Toute installation sur le domaine public de signalisation, publicité ou promotion d'évènements doit faire l'objet d'une autorisation de la commune.

Les personnes qui ont disposé elles-mêmes sans approbation leur propre signalétique sur le domaine public sont invitées à la retirer. Chaque nouvelle demande sera étudiée au cas par cas pour respecter le dispositif mis en œuvre.

Renseignements auprès des services techniques municipaux.

Anthony KERICHARD,
Directeur des Services Techniques.

L'EHPAD "L'HORIZON BLEU" ACCUEILLE SA DIRECTRICE

Sylvia JACQ a pris la direction de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) le 22 février dernier.

Jeune diplômée d'un Master 2 en direction des structures médico-sociales, Sylvia a suivi toutes ses études à Brest. Elle est en effet originaire du Finistère, et plus précisément du petit port de SANTEC, petite cité côtière située en face de l'île de Batz. Là, elle s'est investie dans l'Association des Sauveteurs en Mer comme "canotière" et dans des tâches plus administratives.



Sylvia dans son bureau de l'EHPAD.

Après 3 mois passés à Erquy, Sylvia est sensible au bien être des 30 résidents et reste attentive aux attentes des familles.

Elle souligne aussi l'importance des bénévoles de l'association Cap Amitié Horizon Bleu pour la vie qu'ils apportent dans l'établissement et pour leur soutien à l'équipe de 22 agents (pour 17 Equivalents Temps Plein) qui assure une présence jour et nuit 365 jours par an.

Samedi 23 juin Cap Amitié Horizon Bleu organise un repas moules-frites-barbecue à l'EHPAD. Participation 10 €, réservation au 02 96 63 68 58.

OUPEYE 2012

Cette nouvelle édition de la Fête de la Coquille Saint-Jacques chez nos amis oupeyens, samedi 30 mars et dimanche 1^{er} avril 2012, a cette fois encore confirmé et conforté les liens anciens de ce jumelage.

En effet, forte d'une équipe de 28 bénévoles



Représentants franco-belges du jumelage entre Oupeye et Erquy.

rodés au sein de l'Association Réginéenne de la Coquille Saint-Jacques, le groupe était également accompagné par l'Office de Tourisme d'Erquy et quelques hébergeurs pour promouvoir et proposer les atouts de notre belle région bretonne.

Brochettes de coquilles Saint-Jacques, dégustation d'huîtres, soupe de poissons, rillettes diverses ont ravi le palais de nos gourmets belges, qui ont pu rentrer chez eux les bras chargés de tous ces produits, et bien sûr des petits et gros poissons et coquillages divers qui les accompagnaient.

Un week-end festif, agréable, et plein d'amitié vraie, n'est-ce pas Madeleine et François, membres du Jumelage depuis 35 ans ?

Rémi CABARET
Président de l'Association Réginéenne de la Coquille Saint-Jacques

LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DANS LES CÔTES D'ARMOR

L'année 2011 a été marquée par un déficit chronique de pluviométrie, déficit qui a fait craindre de possibles restrictions de consommation d'eau, tant pour les personnes que pour le bétail.

Notre département compte une petite dizaine de points de production d'eau potable ; **les trois réserves les plus importantes, l'ARGUENON, LE GOUËT, KERNÉ UHEL, qui sont des retenues départementales, fonctionnent en interconnexion** : en cas de problème grave sur l'un de ces trois réservoirs, grâce au maillage du réseau, les deux autres points de distribution suppléeront le réservoir défaillant sans que les consommateurs subissent une quelconque gêne.

Il y a quelques années, le SDAEP avait projeté la réalisation d'une canalisation d'eau potable, de gros diamètre, partant du réservoir du Gouët (Saint-Brieuc) et allant jusqu'à Clairville à ERQUY. Il s'agissait de profiter des travaux de la future rocade de Saint-Brieuc pour y intégrer une canalisation qui avait pour objectif de renforcer l'alimentation en eau potable des communes littorales situées entre Yffiniac et Erquy.

Pour des raisons techniques et financières (2 000 000 € de travaux) ce projet a été abandonné et remplacé par un nouveau tracé qui bifurquera et rejoindra une canalisation située entre Hénanbihen et Hénansal.

La zone comprise entre le Cap Fréhel et Erquy-Pléneuf raccordée aujourd'hui au bassin de l'Arguenon pourra recevoir, en cas de rupture du réseau, de l'eau provenant du bassin du Gouët.

Le nouveau tracé assurera une couverture intermédiaire : mieux que ce qui existe aujourd'hui, mais moins bien que ce qui était prévu initialement.

À PROPOS DU MANQUE DE PRÉCIPITATIONS DE L'HIVER DERNIER

Nous avons échappé de peu à un arrêté préfectoral imposant des restrictions pour la consommation d'eau.

Les précipitations de décembre auront permis de remonter légèrement le niveau de l'Arguenon, ces précipitations assurant une autonomie de 2 à 3 semaines ; force étant de constater que l'étiage de la réserve de l'Arguenon était anormalement bas au début du phénomène. Depuis le début de cette année, les réserves en eau se sont reconstituées et les trois retenues affichent le plein :

- 11,5 millions de m³ pour l'Arguenon,
- 7,9 millions de m³ pour le Gouët,
- 2,4 millions de m³ pour le Blavet (Kerné Uhel).

Ces 21,8 millions de m³ compris dans les trois retenues départementales permettront d'assurer la fourniture d'eau, dans leur périmètre respectif, jusqu'à l'automne prochain. Les pluies de printemps et surtout d'avril auront contribué à remplir les 3 retenues départementales, ceci grâce à un effet rapide des eaux de surface, mais pour

ce qui concerne les nappes phréatiques, les experts nous assurent qu'une pluviométrie pareille à celle que nous avons connue en avril n'est pas suffisante ! Qu'il faudrait plusieurs mois pour que les eaux de pluie percolent et atteignent les nappes souterraines.

Le relevé de la pluviométrie effectué sur Erquy nous indique qu'il est tombé 82 mm d'eau au mois d'avril. Ces 82 mm correspondent à 19 jours avec des hauteurs de précipitations variant de 0,2 mm un jour à 15,40 mm un autre jour. Ce mois d'avril qui a pu paraître pluvieux aura eu le mérite de remplir les réserves départementales et d'apporter une certaine tranquillité quant à l'approvisionnement en eau potable assurée jusqu'en octobre. Ces précipitations arrivent à point après 2 mois (février et mars) totalement déficitaires : 20 mm et 16,80 mm inférieurs de 50 à 60 % par rapport à la moyenne annuelle.

Outre la distribution de l'eau dans le département, nous exportons chaque année plus d'un million de m³ d'eau vers la région malouine sans qu'il y ait une incidence sur la distribution d'eau en Côtes d'Armor.

Ces dernières années, nous avons subi des périodes humides, mais aussi des périodes très sèches ; nous vous rappelons que grâce aux 6 cartes départementales fournies par Météo France que la commune d'Erquy est assez épargnée par la pluie.

Henri DUBOIS

Adjoint Voirie, réseaux, patrimoine, pêche

ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE D'ERQUY

Depuis le 1^{er} janvier 2012, une carte d'accès est **OBLIGATOIRE** pour toute personne se présentant à la déchèterie d'Erquy (propriété de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre).

Quelles sont les modalités d'obtention de cette carte ?

- Particulier résident sur Erquy : présentez-vous au siège à Saint-Alban muni du formulaire de demande* et d'un justificatif de domicile (copie d'une facture d'électricité, consommation d'eau, abonnement téléphone, etc...) ou expédiez votre demande par courrier ou mail.
- Professionnel et vous utilisez uniquement la déchèterie d'Erquy : présentez-vous au siège de la Communauté de Communes à Saint-Alban muni du formulaire de demande et d'un document justifiant votre numéro de SIRET.



* Le formulaire de demande d'accès est à retirer auprès de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre ou à télécharger à partir du site internet : www.cote-penthièvre.fr

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU DE LA COMMUNE

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La Commune d'Erquy s'est lancée dans l'inventaire des zones humides effectives et des cours d'eau. La réglementation impose et permet d'un point de vue technique d'intégrer, au sein du PLU, un inventaire exhaustif des zones humides présentes sur la Commune avec un zonage et un règlement spécifique.

Vous avez été nombreux à vous déplacer pour consulter les propositions de cours d'eau et de zones humides qui ont été faites par la Communauté de Communes Côte de Penthièvre. Dans un futur proche (1 à 2 mois), l'ensemble des

16 requêtes feront l'objet d'un retour terrain, afin d'affiner les limites des zones humides et revoir le tracé des cours d'eau, en concertation avec les propriétaires.

Suite à cela, l'ensemble des données produites sera envoyé au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la baie de Saint-Briec : celui-ci pourra émettre des réserves sur les modifications apportées suite aux retours terrains avec les propriétaires. Après cet avis, il y aura une version finale présentée au comité de pilotage communale et d'ici à 2015 une validation par le Conseil Municipal : le document ne deviendra opposable qu'à cette dernière étape.

Attention, la législation existe et s'applique déjà sur ces milieux :

- interdiction d'épandage à moins de 35 m d'un cours d'eau sans bandes enherbées,
- interdiction de faire de nouveaux drainages, de creusement d'étang et de construction nouvelle en zone humide effective,
- une parcelle en zone humide reste épandable, au moins sous condition de portance,
- l'Etat, sur la commune d'Erquy, n'oblige en rien la reconversion des cultures humides en prairie ainsi que la destruction des drainages existants.

Toutefois, **au sein du contrat de bassin-versant Flora Islet et ruisseaux côtiers**, plusieurs Mesures Agro Environnementales (MAE) entretien de prairie humide et reconversion de culture humide sont proposées jusqu'au 15 mai 2013.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Clément Poirier, qui est en charge de ce dossier à la Communauté de Communes Côte de Penthièvre.

Contact : **Clément Poirier**
Technicien Zones Humides
Communauté de Communes Côte de Penthièvre
Tél : 02 96 32 98 90

ECO-ATTITUDE EN CÔTE DE PENTHIÈVRE

En 2011, la Communauté de Communes Côte de Penthièvre a institué une démarche d'éco-attitude sur son territoire.

Elle consiste à **sensibiliser les agents territoriaux** et les élus aux "éco-gestes", le but recherché étant de rendre leur collectivité exemplaire sur ce sujet. La Mairie d'Erquy a ainsi accueilli Céline Massot, stagiaire à la Communauté de Communes, avec la mission de mettre en place cette démarche au cours du premier semestre 2012. Elle a donc tout d'abord rencontré les agents réginiéens, et leur a soumis un questionnaire sur leurs différentes pratiques et éco-gestes accomplis pendant leur travail. L'enquête a montré que les agents sont globalement intéressés par le projet et qu'ils ont des idées pour les améliorer.



Trois bacs pour «trier facile».

Les axes de travaux qui ont été retenus afin de diminuer significativement l'impact de la Mairie sur l'environnement par la pratique de gestes pérennes sont la diminution de la consommation de papier, le tri sélectif, la diminution de la consommation électrique ou encore la promotion du covoiturage.

Une sensibilisation a été effectuée mardi 5 juin, afin de faire le point sur ces pratiques, et d'en proposer d'autres sur le thème de l'eau et des déchets. Un représentant de l'Agence Locale de l'Energie (ALE) du Pays de Saint-Briec interviendra sur la gestion de l'énergie. Des indicateurs de suivis permettront ensuite de suivre les efforts des agents et d'évaluer l'éco-exemplarité de la Mairie d'Erquy. De nouveaux objectifs seront ensuite fixés pour l'année suivante.

SACS WEEK-END

La Communauté de Communes Côte de Penthièvre met à disposition des habitants séjournant pour le week-end sur le territoire Communautaire, des sacs week-end. Ils sont également disponibles en Mairie et à l'Office de Tourisme.

Ces sacs sont destinés uniquement aux Ordures Ménagères et doivent être déposés pour les secteurs dotés de bacs individuels, dont les ordures ménagères sont collectées le lundi et le mardi à l'emplacement habituel de leur bac. Pour les autres cas, ces sacs sont à déposer dans les bacs collectifs situés sur la commune.

CERTIFICATION EAUX DE BAINNADE



Depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée dans le suivi de la qualité des eaux de baignade. Des efforts

considérables ont été entrepris depuis plus de 10 ans :

- Contrôle de la conformité des branchements des eaux pluviales et eaux usées, sur un zonage centre bourg et Caroual,
- Suivi de ces contrôles de manière systématique,
- Suivi permanent des postes de refoulement critiques,
- Travaux conséquents sur plusieurs années pour améliorer les réseaux,
- Travaux de requalification du centre bourg, avec réseaux adéquats,
- Surveillance accrue pendant la période de baignade : prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) 1 fois tous les 15 jours et disponibles sur le site Internet www.baignades.sante.gouv.fr.

Cet engagement s'est traduit par une nette amélioration de la qualité des eaux de baignade.

Sur 8 plages contrôlées, et selon le classement de la directive Européenne :

- Eau de Qualité excellente : Saint Pabu, Caroual Centre, Caroual Nord, Lourtuais, Portuais, le Guen-Lanruen, et Saint Michel,
- Eau de Qualité suffisante : plage du Centre.

La nouvelle directive européenne pour la qualité des eaux de baignades impose aux communes la réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignades. La commune d'Erquy s'est associée au bureau d'études EGIS EAIU de Nantes pour la réalisation de ces études.

En décembre 2011, nous avons transmis pour approbation à l'Agence Régionale de Santé ces profils, et nous nous sommes engagés sur des actions à réaliser afin de réduire et de maîtriser les possibles pollutions. Parallèlement, nous avons choisi d'engager la démarche volontariste de faire certifier le système de gestion de la qualité des eaux de baignade, et ce par un organisme agréé. Ce système de gestion étant basé sur un référentiel édité par l'Association Nationale des Élus du Littoral.

Le bureau VERITAS a audité la commune en avril 2012, et nous avons obtenu cette certification le 15 mai 2012. La commune s'est donnée comme objectif, à travers cette démarche :

Garantir une information du public : le site Internet de la Commune www.ville-erquy.com comportera pour la saison estivale 2012 une page dédiée aux eaux de baignades. Ce site sera actualisé en fonction des différentes alertes / crises éventuelles. Un lien vers le site de l'ARS permettra de suivre l'évolution de la qualité des eaux de baignades. **Le bulletin municipal « Erquy infos » comportera un encart sur la qualité des eaux de baignades avec une information sur les dernières analyses.** Toutes les entrées des plages se verront dotées de panneaux d'information régulièrement mis à jour par les services techniques de la Commune. Sur ces panneaux vous trouverez les dernières analyses, la synthèse des profils de vulnérabilité.

Mise en place d'un programme de surveillance : les acteurs locaux (sauveteurs, services techniques de la commune, Office de Tourisme, Maître de Port, Maison de la Mer, ...) sont mobilisés pour assurer une surveillance accrue des eaux de baignades notamment pendant la saison estivale. Les usagers des plages sont invités à faire part de leurs remarques constructives par le biais du site internet communal, mais aussi par l'intermédiaire de cahiers mis à disposition à l'Office de Tourisme, à la Capitainerie du Port Centre, en Mairie, à la Maison de la Mer, au Poste de Secours de Caroual. Ce programme de surveillance, nous l'avons renforcé sur les plages du Centre et de Caroual Nord, par la réalisation d'analyse rapide hebdomadaire, en complément des analyses de l'ARS.

Définition d'un process en cas de crise / alerte : cette démarche n'exclue malheureusement pas la possibilité d'une pollution de nos eaux de baignades, mais elle garantit que la collectivité mette tout en œuvre pour assurer une meilleure information au public et un traitement à la source de cette pollution. Nous avons donc défini des procédures d'intervention en cas de crise ou d'alerte sur les différents indicateurs que nous nous sommes fixés.

Enfin, nous avons décidé de pouvoir fermer préventivement une plage en cas de nécessité : prévision d'une pluie impactant sur la qualité des eaux de baignade, incident technique sur le réseau d'assainissement, pollution extérieure, ...

La qualité des eaux de baignades est aussi une démarche citoyenne, et ce par des gestes simples : ne pas jeter vos détritiques n'importe où, ne pas vidanger vos eaux sales dans les réseaux d'eaux pluviales, s'assurer de la conformité de branchements de votre habitation, mais aussi et surtout respecter le milieu naturel.

« Nous sommes comme les grains de sable sur la plage, mais sans les grains de sable la plage n'existerait pas. »

Bernard Werber

Yann QUERE

Responsable de l'unité VRD

Exemple de Panneau de Plage
(Caroual Nord)



CONSEIL MUNICIPAL - RÉSUMÉS

Tous les détails sur notre site internet (www.ville-erquy.com), ou disponibles en Mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2012

LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE-CAP D'ERQUY ET CAP FRÉHEL

Mme le Maire rappelle que le territoire des Caps d'Erquy et de Fréhel a été reconnu « Grand Site » depuis une dizaine d'années et qu'il est membre du réseau des Grands Sites de France. Le Ministère de l'Ecologie propose de lancer une Opération Grand Site en 2012 et le Réseau des Grands Sites de France demande à engager le territoire vers le label « Grand

Site de France » des projets structurants entre les deux Caps nécessitant une mise en cohérence globale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe de lancer une réflexion concertée vers un label « Grand site de France » et adopte le principe de confier au Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel » la coordination de la démarche et à court terme, la rédaction de la note d'attention.

BUDGET PRIMITIF 2012 : CAMPINGS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif des campings comme suit :

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2012 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CAN-1 / Taux de Reconstitution
DF	370 526,00	320 332,17	86,45%	50 193,83	4 233,00	348 934,00	353 167,00	10,25%
RF	368 308,00	345 000,01	93,67%	24 084,19		353 167,00	353 167,00	2,37%
Solde	-2 218,00	24 667,84	-1112,17%	-26 109,64	-4 233,00	4 233,00		
DI	126 800,00	32 563,43	25,68%	94 236,57		300 369,00	300 369,00	822,41%
RI	126 800,00	54 577,32	43,04%	72 222,68	6 444,00	293 925,00	300 369,00	450,35%
Solde		22 013,99		-22 013,99	6 444,00	-6 444,00		
AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS					REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CAN-1 / Taux de Reconstitution
DF 002								
RF 002	5 309,00	5 309,96	100,02%	-0,96		24 667,00	24 667,00	364,54%
DI 001								
RI 001	15 865,00	15 865,26	100,00%	-0,26		22 013,00	22 013,00	38,75%
RI 1068								

BUDGET PRIMITIF 2012 : CUISINE CENTRALE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de la cuisine centrale comme suit :

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2012 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CAN-1 / Taux de Reconstitution
DF	141 795,00	127 370,02	89,83%	14 424,98		141 816,00	141 816,00	11,34%
RF	141 795,00	138 201,51	97,47%	4 618,19		141 816,00	141 816,00	2,62%
Solde		10 831,49		-9 806,79				
DI	20 683,00	16 711,53	80,80%	3 971,47		23 085,00	23 085,00	38,14%
RI	20 683,00	20 652,50	99,85%	30,50		23 085,00	23 085,00	11,78%
Solde		3 940,97		-3 940,97				
AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS					REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CAN-1 / Taux de Reconstitution
DF 002								
RF 002	10 435,00	10 436,15	100,01%	-1,15		10 831,00	10 831,00	3,78%
DI 001	4 962,00	4 961,19	99,98%	0,81				
RI 001						3 940,00	3 940,00	
RI 1068	4 962,00	4 961,19	99,98%	0,81				

BUDGET PRIMITIF 2012 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) adopte le Budget Primitif comme suit :

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2012 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconstitution
DF	260 400,00	200 550,77	77,02%	59 849,23		330 200,00	330 200,00	64,65%
RF	260 400,00	271 070,20	104,10%	9 677,65		330 200,00	330 200,00	21,81%
Solde		70 519,43		-50 171,58				
DI	260 510,00	194 366,30	74,61%	66 143,70	19 554,00	249 559,00	269 113,00	38,46%
RI	260 510,00	94 172,19	36,15%	171 407,79	22 623,00	246 490,00	269 113,00	185,77%
Solde		-100 194,11		105 264,09	3 069,00	-3 069,00		
AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS					REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconstitution
DF 002								
RF 002								
DI 001	143 008,00	143 007,04	100,00%	0,96		100 195,00	100 195,00	-29,94%
RI 001								
RI 1068	61 746,00	61 746,98	100,00%			70 519,00	70 519,00	14,21%

BUDGET PRIMITIF 2012 : ASSAINISSEMENT EN EAUX USÉES

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) adopte le Budget Primitif comme suit :

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2012 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconstitution
DF	457 900,00	175 328,28	38,29%	282 571,72		554 200,00	554 200,00	216,09%
RF	457 900,00	437 243,93	95,49%	21 045,26		554 200,00	554 200,00	26,75%
Solde		261 915,65		-261 526,46				
DI	2 093 854,00	1 089 211,25	52,02%	1 004 642,75	747 777,00	1 024 534,00	1 772 311,00	62,72%
RI	2 093 854,00	746 425,58	35,65%	1 364 751,46	535 644,00	1 236 667,00	1 772 311,00	137,44%
Solde		-342 785,67		360 108,71	-212 133,00	212 133,00		
AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS					REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconstitution
DF 002								
RF 002								
DI 001	590 084,00	590 083,01	100,00%	0,99		342 786,00	342 786,00	-41,91%
RI 001								
RI 1068	358 884,00	358 884,15	100,00%			261 915,00	261 915,00	-27,02%

BUDGET PRIMITIF 2012 : PORT DE PLAISANCE D'ERQUY-CENTRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif comme suit :

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2012 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	RE-PORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconstitution
DF	94 234,00	57 656,82	61,18%	36 577,18		135 103,00	135 103,00	134,32%
RF	94 234,00	95 820,95	101,68%	2 474,77		135 103,00	135 103,00	41,00%
Solde		38 164,13		-34 102,41				
DI	137 055,00	49 345,68	36,00%	87 709,32	6 400,00	81 913,00	88 313,00	78,97%
RI	137 055,00	45 428,78	33,15%	91 626,22	12 754,00	75 559,00	88 313,00	94,40%
Solde		-3 916,90		3 916,90	6 354,00	-6 354,00		

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS				REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS				
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconduction
DF 002								
RF 002	29 606,00	29 606,75	100,00%	-0,75		38 164,00	38 164,00	28,90%
DI 001						3 917,00	3 917,00	
RI 001	32 573,00	32 573,49	100,00%	-0,49				
RI 1068								

BUDGET PRIMITIF 2012 : PORT DE PLAISANCE D'ERQUY-LES HÔPITAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif comme suit :

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS				BUDGET PRIMITIF 2012 EN EUROS				
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconduction
DF	43 409,00	36 362,24	83,77%	7 046,76		57 000,00	57 000,00	56,76%
RF	43 409,00	43 749,25	100,78%	257,25		57 000,00	57 000,00	30,29%
Solde		7 387,01		-6 789,51				
DI	97 158,00	88 614,90	91,21%	8 543,10		87 458,00	87 458,00	-1,31%
RI	97 158,00	20 368,80	20,96%	76 789,20	25 000,00	62 458,00	87 458,00	329,37%
Solde		-68 246,10		68 246,10	25 000,00	-25 000,00		

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS				REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS				
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconduction
DF 002	766,00	765,70	99,96%	0,30				
RF 002								
DI 001	37 042,00	37 041,71	100,00%	0,29		68 247,00	68 247,00	84,24%
RI 001								
RI 1068						7 387,00	7 387,00	

SINISTRE DU 25 SEPTEMBRE 2010

DOMMAGES SUR BATEAU AU PORT DES HÔPITAUX : PAIEMENT DE LA FRANCHISE AU DROIT DE L'INDEMNITÉ VERSÉE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le paiement d'une franchise de 407,16 € à l'assureur d'un plaisancier dont le bateau avait été endommagé à cause de la rupture de la chaîne de mouillage.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES-PRIMITIF 2012 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Décisions conservatoires dans l'attente du Budget

définitif.

Abondement de 260.000 € à l'opération 12 (Acquisitions foncières)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dispositif conservatoire comme suit :

Rappel des Crédits Ouverts en 2011 sur les 16 Opérations	2.890.241,00
Calcul du Plafond Réglementaire au 1/4	722.560,25
Nature de l'Engagement Souscrit	Acquisitions Foncières
Objet de l'Engagement Souscrit	Projet de Lotissement St-Pabu
Identification des Besoins Budgétaires	252.800,00

CRÉDITS CONSERVATOIRES DU BUDGET GÉNÉRAL 2012 LIMITÉ AUX 16 OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET AUX ENGAGEMENTS MUNICIPAUX ANTÉRIEUREMENT SOUSCRITS

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES	INTITULÉS	Rappel des Prévisions 2011	Crédits Conservatoires 2012
OPÉ-01	VOIRIE – AMENAGEMENTS	1 173 138,00	
OPÉ-02	RÉSEAUX DIVERS	606 864,00	
OPÉ-03	BATIMENTS COMMUNAUX	61 421,00	
OPÉ-04	MATÉRIELS DES SERVICES	129 250,00	

OPÉ-05	EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	5 000,00	
OPÉ-06	STRUCTURES D'HEBERGEMENT	11 958,00	
OPÉ-07	EDUCATION – CULTURE	189 315,00	
OPÉ-08	PATRIMOINE HISTORIQUE	71 643,00	
OPÉ-09	EQPTS SPORTIFS-LOISIRS	158 452,00	
OPÉ-10	OUVRAGES MARITIMES	40 000,00	
OPÉ-11	NAUTISME	35 000,00	
OPÉ-12	RESERVES FONCIERES	310 000,00	260.000,00
OPÉ-13	ESPACES VERTS	12 000,00	
OPÉ-14	ENVIRONNEMENT SALUBRITE	5 000,00	
OPÉ-15	PROTECTION – SECURITE CIV.	23 700,00	
OPÉ-16	CIMETIERES	57 500,00	
CUMUL	TOTAL OPÉRATIONS	2 890 241,00	260.000,00

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012

BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET GÉNÉRAL : VOTE DES CRÉDITS DE DÉPENSES ET DE RECETTES

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions) adopte le Budget Primitif 2012 comme suit :

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2010 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exécution	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconstitution
DF	5 637 649,00	4 459 622,00	79,10%	1 178 027,00	30 746,00	6 331 607,00	6 362 353,00	142,67%
RF	5 637 649,00	5 905 772,04	104,76%	164 204,82		6 362 353,00	6 362 353,00	107,73%
Solde		1 446 150,04		-1 013 822,18	-30 746,00	30 746,00		
DI	4 937 357,00	3 666 660,78	74,26%	1 270 696,22	431 597,00	4 416 713,00	4 848 310,00	132,23%
RI	4 937 357,00	2 587 728,78	52,41%	2 351 964,07	482 625,00	4 365 685,00	4 848 310,00	187,36%
Solde		-1 078 932,00		1 081 267,85	51 028,00	-51 028,00		

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS

REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS

Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exécution	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconstitution
DF 002								
RF 002						418 246,00	418 246,00	
DI 001	1 167 117,00	1 167 116,83	100,00%	0,17		1 078 932,00	1 078 932,00	92,44%
RI 001								
RI 1068	1 437 487,00	1 437 487,21	100,00%			1 027 904,00	1 027 904,00	71,51%

BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET GÉNÉRAL : RECONDUCTION DES TAUX FISCAUX 2012

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions) appliquent les taux fiscaux comme suit : (reconduction des taux antérieurs adoptés en 2009)

Taxes Communales	Pour mémoire Exercice 2011	Avis de la Commission	Primitif 2012
Taxe d'habitation	15,60%	15,60%	15,60%
Taxe sur le Foncier Bâti	20,05%	20,05%	20,05%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	45,13%	45,13%	45,13%

BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES HÔPITAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2012 comme suit :

BUDGET DE L'EXERCICE ÉCOULÉ EN EUROS					BUDGET PRIMITIF 2012 EN EUROS			
Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconstitution
DF	128 951,00	193,11	0,15%	128 757,89		128 757,00	128 757,00	66675,47%
RF	128 951,00	94 871,08	73,57%	34 079,92		128 757,00	128 757,00	135,72%
Solde		94 677,97		-94 677,97				

SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention pour l'école ND), attribue les subventions suivantes aux associations :

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS

REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS

Récap.	PRÉVU 2011	RÉALISÉ 2011	Taux d'Exé	RESTE 2011	REPORT 2011	VAR. BP 2012	PRIMITIF 2012	CA N-1 / Taux de Reconduction
DF 002								
RF 002	94 871,00	94 871,08	100,00%	-0,08		94 677,00	94 677,00	99,80%
DI 001								
RI 001								
RI 1068								

BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SAINT-PABU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un budget annexe au Budget Général à l'effet d'y inscrire l'ensemble des crédits et débits attachés à l'opération d'aménagement du lotissement d'habitation ci-après dénommé « Lotissement communal de Saint-Pabu » pour un montant prévisionnel en fonctionnement de 578.361€ HT (0 € en investissement)

Associations	Montant en €
Centre Nautique	38.000
<i>Fonctionnement et pratique scolaire</i>	
Centre Nautique	9.000
<i>Animateur kayakiste ¼ [CG 22]</i>	
Club de plongée Histoire d'Eau	11.000
<i>Emploi de proximité plongée</i>	
Club de Voile de la Baie d'Erquy	4.500
<i>Costarmoricaine de catamarans</i>	
Sloop d'Erquy « Ste-Jeanne »	3.500
Ailium Session	500
Office du Tourisme- <i>Fonctionnement</i>	110.500
Office du Tourisme	6.000
<i>Part. Réseau sensation Bretagne</i>	
Office du Tourisme	6.000
<i>Prépa Marque Qualité Tourisme</i>	
Office du Tourisme - <i>Artisan'halles</i>	3.500
Comité des Fêtes - <i>Fonctionnement</i>	16.000
Géomnis - <i>Géofestival de Grès rose</i>	7.000
Armor Ciné	5.616
Club Philatélique	150
Erquy en Scène	20.000
Erquy Nox	600
La Palette	1.200
Les Lavandières	200
Séjours Collège Thalassa	850
Caisse des Ecoles Publiques	19.100
Noël des Maternelles Publiques	800
Ecole Privée (forfait nbre d'enfants)	44.100
Amicale Laïque	800
APEL	500
Chambre des Métiers 22	700
CFA Côtes d'Armor	120
CFA Ille—et-Vilaine	65
Séjours Hors Etbte Erquy	500
Basket Hénansal Erquy enfants	240
Cyclo Club Réginéen	160
Erquy Rando	500
Gymnastique féminine	350
Handball section Erquy Hénansal	2.000
Tennis Club	2.500

REMISE GRACIEUSE AU CRÉDIT D'UN CAMPING D'ERQUY AU TITRE DE LA TAXE DE SÉJOUR 2011

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) accorde à un camping d'Erquy, une remise gracieuse de 6.338,27 €, le montant exigible au titre de la taxe de séjour forfaitaire excédant de 56,36 % le montant réel recalculé, étant rappelé que les demandes sont recevables lorsque le montant excède d'au moins 40% le niveau de remplissage effectif.

Ty Pass Avance CG22	500
UNSS du Collège de Lamballe	40
<i>1 élève championnat aviron</i>	
UNSS du Collège d'Erquy	1.080
<i>Dont Tir à l'arc</i>	
USE	3.000
Sand Ball Section Erquy Hénansal	500
<i>Sand Ball Tour</i>	
Armor Volley Ball	8.000
<i>Estivales de Volley</i>	
Club Erquy Yoga	300
Danse AFR Modern' Jazz	1.000
CAT des 4 Vaulx	800
Fonds Solidarité Logement CAF FSL	1.200
Croix Rouge	500
Secours Catholique	500
Cap Amitiés Horizon Bleu	300
Donneurs de sang	300
ADMR Fréhel	200
APF	100
Centre Hélio-Marin	40
Restaurant du Coeur	200
Anciens Combattants UFAC Erquy	160
Anciens Résistants	160
FNACA	160
Officiers Mariniers	160
Comité Local des pêches	820
Mission Locale	5.688

MISE À JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suite à la démission de M. Robert COLLIN, conseiller municipal puis à la nomination de Mme Carole GARNESSEON, conseillère municipale, modifie la Composition des commissions municipales comme suit :

- Désignation de Sylvie BOUVET à la commission Urbanisme.

- Désignation de Bernadette LAITHIER à la commission Finances, Budget, Impôts.
- Désignation de Carole GARNESSON à la commission n°3 (Ressources Humaines, Enfance/Jeunesse, Ecoles).
- Désignation de Carole GARNESSON à la commission Culture, Sport, Communication et Tourisme).
- Désignation de Carole GARNESSON à la commission Environnement, Agriculture, Nautisme, Plaisance).

CRÉATION DE LA COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR LA PASSATION DES MARCHÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Afin de formaliser les procédures internes relatives à la passation des marchés publics en procédure adaptée dits « MAPA », il convient d'instituer une Commission d'Analyse des Offres chargée d'analyser les résultats des consultations opérées par l'administration communale dont les montants n'excèdent pas 20.000 € et sera fondée à formuler un avis afin que le Maire, détenteur du pouvoir adjudicateur puisse arbitrer en dernière instance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la composition de la commission d'Analyse des Offres calquée sur la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN POSTE ANNUALISÉ D'UNE QUOTITÉ DE 40%

Titulaires de la liste « Erquy Avance »	Suppléants de la liste « Erquy Avance »
DUBOIS Henri [A3]	NI COL Laurence [A2]
GUESNET Christiane [A4]	MANI S Jean-Paul [A5]
BOUVET Sylvie [A6]	LAI THIER Bernadette
MORGAND Michel [A7]	MORIN Yannick
Titulaires de la liste « Erquy, un Avenir Partagé »	Suppléants de la liste « Erquy, un Avenir Partagé »
PÉLAN Pierre	LOLI VE Jean-Paul

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le tableau des emplois permanents pour recruter un agent à l'A.L.S.H. à compter du 1^{er} avril 2012.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE CLASSE MOBILE NUMÉRIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à acheter pour l'école publique 18 ordinateurs portables à la société « Somaintel » basée à Vern-sur-Seiche. Le coût total est de 40.000 € au titre duquel une subvention du Pays de Saint-Brieuc peut être sollicitée (20%). Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions escomptées, étant précisé que le budget d'investissement de la Caisse

des Ecoles Publiques pourra apporter son concours pour un montant de 10.000 €.

REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION INDIVIDUELLE ATTRIBUÉE PAR LE FIPHP

Dans le cadre de l'aménagement réglementaire de son véhicule personnel, un agent territorial de la Commune d'Erquy, a sollicité le concours financier du FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Celui-ci a réservé une suite favorable à la demande de financement individuel par le versement au budget communal d'une subvention de 1.836,31 € qu'il convient de reverser à l'intéressé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

ALIGNEMENTS DE VOIRIE : RUE GRAVELOUP : CONSORTS RENAULT (PARCELLES B 2089, 2090 ET 2092)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les trois transactions foncières suivantes, situées rue Graveloup et

destinées à des alignements de voirie :

- Section B 2092 pour une surface de 25 m² et pour un montant de 500 €.
- Section B 2135 (parcelle d'origine Section B 2089) pour une surface de 69 m² et pour un montant de 1.380 €
- Section B 2137 (parcelle d'origine Section B 2093) pour une surface de 21 m² et pour un montant de 420 €.

COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION L.2122-22 DU CGCT (ATTRIBUTIONS DE MARCHÉS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les arrêtés municipaux suivants pris par Mme le Maire en application l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 25.000 €.
- Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 275.000 €.
- Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 300.000 €.
- Attribution d'un marché en Procédure Adaptée : Budget assainissement 2011-30e, Attributaire : BESNARD TP pour un montant TTC de 457.261,90 €.
- Attribution d'un marché en Procédure Adaptée : Budget assainissement 2011-30e (PR), Attributaire : LE DU Industries & Sade pour un montant TTC de 89.460,80 €.

LOTISSEMENT DES HÔPITAUX : RÉATTRIBUTION DU LOT 28 À M. COAT ROMARIC ET PÉLAN GÉRALDINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la réattribution du lot n° 28 pour une surface de 524 m² et pour un montant TTC de 30.706,40 €, les acquéreurs pouvant bénéficier de l'Aide Communale à l'Accession Foncière soit 10.652,92 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2012

RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL EN LOGEMENTS SOCIAUX AU 1ER ÉTAGE DU BÂTIMENT DE LA POSTE (SQUARE DE L'HÔTEL DE VILLE) : OUVERTURE DE POURPARLERS POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À LA PROGRAMMATION COMMUNAUTAIRE 2012

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à inscrire au programme communautaire 2012 la réhabilitation du 1er étage du bâtiment communal de la Poste pour y aménager deux logements sociaux ainsi que d'engager des pourparlers avec la Communauté de communes Côte de Penthièvre pour lui confier en accord avec la municipalité, le programme technique de l'opération de réhabilitation et de lui garantir la délégation de maîtrise d'ouvrage sans préjudice de la collaboration technique et administrative de la ville d'Erquy.

RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL EN LOGEMENTS SOCIAUX AU SEIN DE L'IMMEUBLE COLLECTIF DULOTISSEMENT DE ST-PABU: OUVERTURE DES POURPARLERS POUR LA CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DESTINÉ À L'HÉBERGEMENT SOCIAL DES TRAVAILLEURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à inscrire au programme communautaire puis à engager des pourparlers avec la Communauté de Communes Côte de Penthièvre pour déterminer les conditions de cession de l'immeuble collectif à réhabiliter et destiné au logement des jeunes travailleurs ou travailleurs saisonniers.

LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION SIS À SAINT-PABU : CHOIX DU RÉGIME FISCAL DES CESSIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'assujettir la commercialisation des terrains du futur lotissement communal de Saint-Pabu au régime fiscal de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

MISE À JOUR DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE (ARTICLE L.2122-22 DU CGT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue au Maire, pour des facilités administratives la gestion des affaires courantes suivantes et qui interviennent entre deux Conseils Municipaux :

- Affectations des propriétés communales utilisées

- par les Services Municipaux.
- Tarifs municipaux non fiscaux.
- Souscription des emprunts.
- Passation des Marchés Publics.
- Louages et locations.
- Contrats d'Assurances et Indemnités de sinistres y afférentes.
- Création des régies municipales.
- Reprise des concessions dans les cimetières.
- Dons et legs.
- Vente de Biens Mobiliers.
- Frais et Honoraires.
- Notification des évaluations communales aux expropriés.
- Création des classes d'enseignement.
- Reprise d'alignement (décision administrative).
- Exercice et délégation du Droit de Prémption Urbain.
- Défense juridictionnelle de la Commune.
- Indemnités de dédommagement.
- Avis communicables aux établissements publics fonciers.
- Participation des Constructeurs à la viabilisation d'une EAC et PVR.
- Souscription des lignes de trésorerie.
- Exercice du droit de Prémption « Artisanal et Commercial ».
- Droit de Priorité sur les projets de cession des propriétés de l'Etat.
- Diagnostics Archéologiques territoriaux (la commune n'est pas compétente).
- Adhésions de la commune aux Associations représentatives.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CENTRE NAUTIQUE D'ERQUY

CONVENTION TRIENNALE 2012-2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'établissement d'une convention d'objectifs avec le Centre Nautique d'Erquy situé dans la Maison de la Maire et autorise le renouvellement de cette convention d'objectifs pour la période triennale 2012-2014. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Les missions complémentaires.
- L'engagement fonctionnel du Centre Nautique.
- L'engagement fonctionnel de la Commune.
- Le montant de la subvention et les conditions de paiement.
- Les obligations comptables.
- L'information des représentants de la Commune.
- L'avenant

- Durée de la convention, modifications, résiliation.

CONVENTION D'OBJECTIFS DU CLUB DE PLONGÉE HISTOIRE D'EAU CONVENTION TRIENNALE 2012-2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'établissement d'une convention d'objectifs avec le Club de Plongée « Histoire d'eau » d'Erquy situé dans la Maison de la Maire et autorise le renouvellement de cette convention d'objectifs pour la période triennale 2012-2014. Les objectifs principaux sont identiques à ceux de la convention du Centre Nautique énumérés ci-dessus.

DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES, SECTEUR CENTRE-BOURG.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de nommer le parking situé entre le collège et le stade de football « Place du parc des sports ».

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'imputation en investissement des acquisitions suivantes :

- Economiseurs d'eau (fournisseur JALEX) dans les bâtiments communaux pour un

montant TTC de 1.603,40€ et dans les campings municipaux pour un montant TTC de 1.899,79 €

- Des livres pour la bibliothèque pour un montant TTC de 326,50€ (fournisseurs Plaisirs du livre et Le Drogoff Sylvie).

SUBVENTIONS INDIVIDUELLES POUR VOYAGES SCOLAIRES (COLLÈGES RICHEPIN ET THALASSA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention unitaire de 40€ pour une élève d'Erquy fréquentant

le collège Richepin de Pléneuf (voyage en Grande-Bretagne) et pour 22 élèves fréquentant le Collège Thalassa (voyage en Espagne).

ADMISSIONS EN NON VALEUR : BUDGET GÉNÉRAL 2012, BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE ET BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS MUNICIPAUX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur les sommes de 1.706,95 € pour le Budget Général, 1.000,00 € pour le Budget des Campings municipaux et 175,63 € pour le Budget de la Cuisine Centrale les créanciers étant insolvables ou la créance étant inférieure au seuil des poursuites par le Trésor public.

LE BUDGET

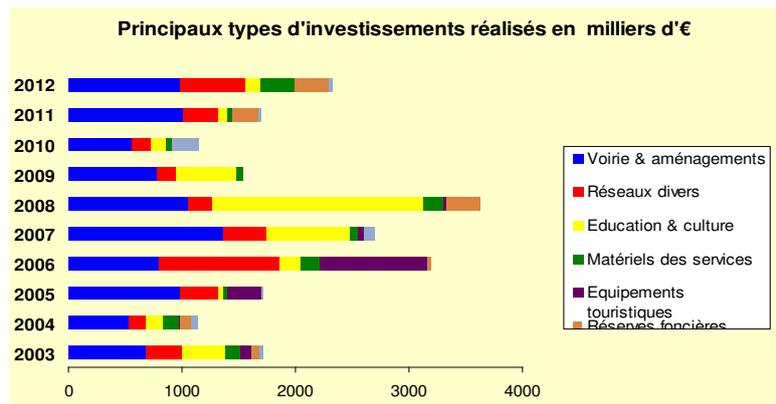
LES POINTS LES PLUS SAILLANTS DU BUDGET 2012

Il faut tout d'abord rappeler qu'**Erquy est intégré dans la communauté de communes de la Côte de Penthivère** et qu'en conséquence certaines des actions qui sont menées sont maintenant transférées à la communauté de communes.

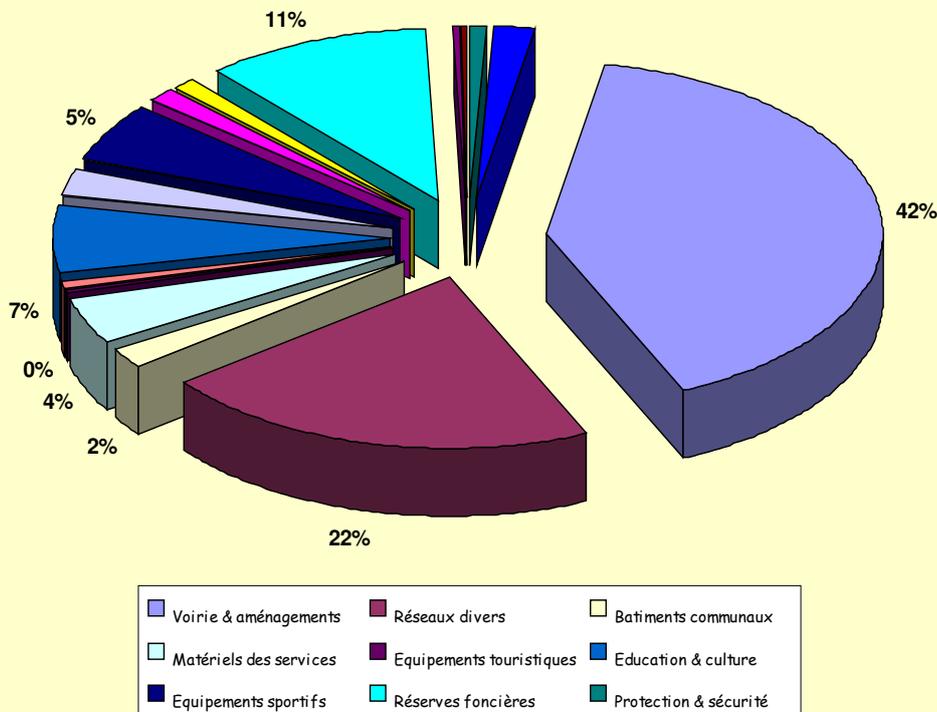
C'est en particulier le cas pour le développement économique (Zone des Jeannettes), les actions en faveur de la petite enfance, l'environnement et les ordures ménagères.

En 2012, le budget d'Erquy devrait permettre de maintenir un montant d'investissement conséquent. Il s'est élevé à 1,8 Millions d'euros en 2011, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des dix dernières années qui a été fortement impactée par les travaux du centre bourg, de l'office du tourisme et la construction du Blé en Herbe. Comme souvent, la voirie et les réseaux représenteront la plus grande part avec notamment les premiers travaux d'aménagement du cap d'Erquy dans le cadre du contrat cadre passé avec le Conseil Général, ou encore la réfection de la rue du Port dont l'état nécessitait une action urgente. Le lotissement de St-Pabu va également représenter

un poste de dépense important avec l'acquisition foncière qui sera suivie des travaux de démolition et d'aménagement du site. C'est également en 2012 que seront achevés les vestiaires de l'aire de jeu de Caroual.



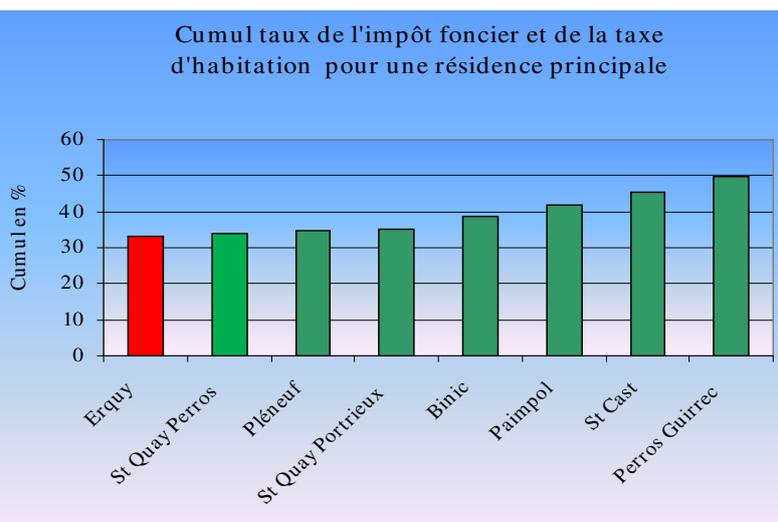
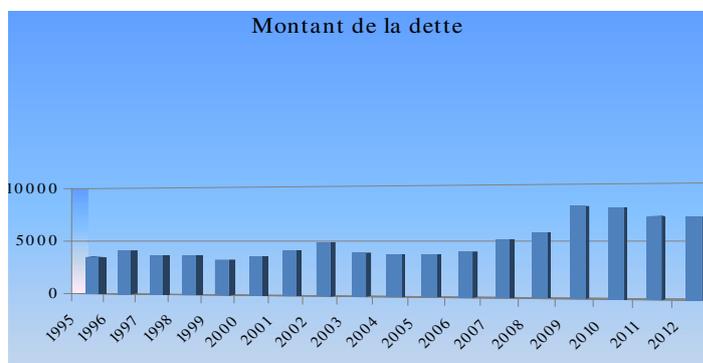
Comme chaque année, nous procéderons au remplacement de certains matériels des services municipaux tels que la balayeuse par exemple. Enfin, nous allons commencer des travaux de réhabilitation de l'école publique de même que nous allons procéder à l'acquisition d'une classe mobile numérique. Nous travaillons également sur des chantiers pluriannuels qui auront également un impact sur



progressent à la suite de l'urbanisation de la ville sans que nous ayons eu besoin de relever la fiscalité.

Le reste du financement sera assuré d'une part par des subventions que nous recevons d'autres collectivités (Région, Conseil Général) et d'autre part par l'emprunt auquel il nous faudra recourir pour le solde. En 2011, nous avons dû emprunter 600000€ pour boucler le financement des investissements.

notre budget d'investissement de cette année et des années futures : le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Couture, l'aménagement du site de l'ancienne mairie pour lequel nous menons une étude.



LA DETTE DE LA COMMUNE

La dette auprès des établissements de crédit est essentiellement enregistrée dans le budget général de la commune, mais il reste également des emprunts non totalement remboursés dans le budget de l'eau potable et celui de l'assainissement qui sont présentés séparément. Toutefois ces sommes sont en voie de remboursement total.

Au budget général, la dette se situe à environ 7 Millions d'euros, en très légère diminution par rapport à 2011, après une baisse plus significative en 2010. Elle avait auparavant fortement progressé avec les investissements du centre bourg, du Blé en Herbe et de l'Office de Tourisme. Il importera à l'avenir de maintenir l'effort pour la réduire progressivement, même si aujourd'hui elle ne pose pas de problème pour l'équilibre financier de la ville.

LE FINANCEMENT DE CES INVESTISSEMENTS

La première contribution aux investissements est constituée de ce que l'on appelle l'autofinancement. Il s'agit de l'excédent que nous dégagons sur le budget de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes, notamment fiscales (impôts locaux) et dotations que nous recevons de l'Etat d'une part, et les dépenses courantes représentées par ce que l'on peut appeler le coût de fonctionnement de la « maison Erquy » (frais de personnel, subventions versées, charges de chauffage, télécommunications, entretien, intérêts de la dette...).

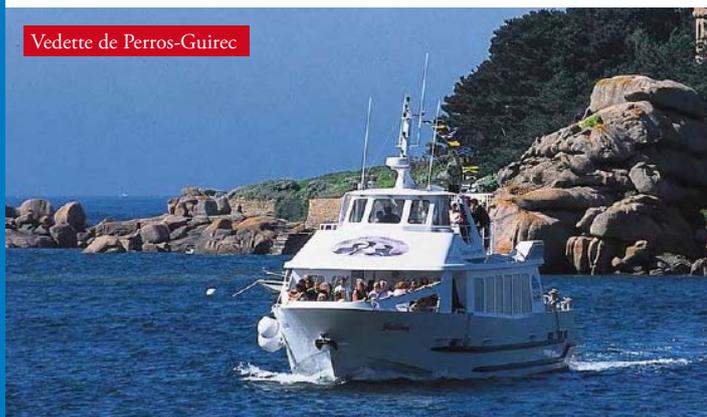
En 2012, nous devrions pouvoir compter sur environ 1,4 Millions d'euros d'autofinancement. Nos charges ont été contenues et nos recettes

Yves PELLE,
Adjoint en charge des Finances et de l'Urbanisme.

LES VEDETTES D'ERQUY

Pour certains d'entre vous dont l'activité se situe du côté du Port d'Erquy, peut-être avez-vous remarqué qu'un nouveau bâtiment venait de prendre place tout près de la Capitainerie du Port de Plaisance... Il s'agit de la billetterie des "Vedettes d'Erquy".

Depuis plus de 20 ans, la Société ARMOR NAVIGATION (Vedettes de Perros-Guirec) exploite 5 vedettes à passagers au départ de Perros-Guirec, Ploumanac'h et Trégastel et transportent 110000 passagers par an.



Fort de cette expérience, ARMOR NAVIGATION a souhaité étoffer son offre touristique.

Les Caps d'Erquy et de Fréhel sont des sites touristiques remarquables, incontournables en Bretagne, et dépourvus de transport maritime à caractère excursionniste. De plus la région est dotée d'un fort potentiel d'hébergements. Des essais ont été réalisés en septembre 2011, et l'été 2012 sera l'année de lancement avec un démarrage le 11 juin.

Le bateau "Vedettes d'Erquy" d'une capacité de 90 passagers proposera deux à trois sorties par jour « Découverte commentées des Caps d'Erquy et de Fréhel » en juillet et août.

Contact :

**Les Vedettes d'Erquy
ARMOR NAVIGATION**

Embarquement sur le ponton du nouveau môle
du port de Pêche

Informations - Billetterie :

Capitainerie du Port Erquy Centre
02 96 33 04 45

BATEAU OU VÉLO ? L'OFFICE DE TOURISME INFORME ET CONSEILLE...

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme a élu un nouveau Bureau le 4 avril dernier. Lors de la dernière Assemblée Générale, Bruno Hernot avait en effet annoncé qu'il ne souhaitait pas poursuivre au poste de Président qu'il a occupé pendant 7 années. Valérie Pommereul, la nouvelle Présidente, et le Bureau ont déjà déterminé plusieurs objectifs en concertation avec la Mairie d'Erquy.

Le renouvellement du classement de l'Office, conformément à la nouvelle législation, est en préparation. La Marque Qualité Tourisme est en ligne de mire pour fin 2013. Toute l'équipe est mobilisée sur ce dossier important qui concerne les divers secteurs d'activités de l'Office du Tourisme : depuis l'accueil, la promotion, la commercialisation, les relations avec les partenaires, jusqu'à la gestion administrative et comptable...

L'Office de Tourisme va élargir la palette des services offerts à la clientèle. Il sera possible d'y réserver les places pour la nouvelle Vedette d'Erquy (balades découverte des Caps d'Erquy et Fréhel - lire par ailleurs), et bien sûr toujours les tickets pour les mini-croisières d'Erquy à l'île de Bréhat, les embarquements à bord de la Sainte-Jeanne, et diverses autres balades en mer des compagnies de St Malo (Jersey, la Rance...).

A partir de mi-juin, l'Office de Tourisme proposera des locations de vélos (traditionnels et à assistance électrique); cette initiative a été impulsée par une demande croissante

des visiteurs tentés de «changer de rythme» pendant leurs courts séjours ou vacances, et l'absence d'offre de location de vélos visible dans Erquy.

Enfin, la promotion de la station est un axe essentiel pour le Bureau et l'équipe de l'Office de Tourisme. En cette période de l'année, l'accent est mis sur la communication et la médiatisation des multiples offres de loisirs et festivités, l'animation des réseaux sociaux et la création d'un blog pour dynamiser la présence d'Erquy sur le net. La mise en ligne de la nouvelle version du site internet est prévue en juin : des diaporamas, la géolocalisation et un service de disponibilités des hébergements sont les principales évolutions de cette version.

En ce début de saison où les réservations s'annoncent tardives, la facilité d'accès aux disponibilités des hébergements proposée aux touristes prendra certainement toute son importance.



L'Office de Tourisme vous accueille

- en juin : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, les dimanches de 10h à 12h30
- en juillet et août : du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 19h, les dimanches et fériés de 10h à 13h et de 16h à 18h

www.erquy-tourisme.com

LA MINORITÉ

DE LA PROTECTION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE À LA CRÉATION D'UN NOUVEAU PRODUIT TOURISTIQUE.

À la fin des années 70 le Conseil général s'est rendu acquéreur d'une grande partie du cap d'Erquy. Il s'agissait de le mettre à l'abri d'une urbanisation dégradante et de pratiques peu compatibles avec sa protection. Ainsi, touristes et réginiens ont pu profiter d'un espace naturel protégé offrant possibilités de promenade, d'activités sportives, accès facilité aux plages. De ce fait la fréquentation du Cap aurait considérablement augmenté. Elle serait passée de 60 000 environ il y a 20 ans à 600 000. Le cap serait ainsi devenu une destination touristique majeure du département qui justifierait sa « requalification ». Nous sommes nombreux à douter de la validité de ce chiffre dont nous ne savons pas s'il tient compte des allées et venues quotidiennes des habitants. Les riverains et les usagers du Cap que sont beaucoup d'entre nous, savent qu'à part quelques semaines l'été, il n'y a guère d'encombrements. On comprend les protestations contre les propositions du conseil général et de notre maire. Peu sont convaincus de leur utilité et, à ce propos s'exprime un sentiment de dépossession de la qualité de vie que procure ce grand espace libre d'accès mêlant bois et lande et son prolongement maritime.

Cet espace riche d'anecdotes et de souvenirs pour beaucoup de résidents d'Erquy permanents ou secondaires a déjà subi beaucoup de transformations : véloroute, enclos pour les moutons, sentiers de randonnée ou découverte. Ces aménagements qui ne sont pas tous contestables n'ont pas pour autant d'après certains avis autorisés été toujours respectueux d'une faune et d'une flore bien spécifiques.

Aujourd'hui c'est l'accès à l'extrémité du cap, la création de nouveaux parkings qui sont concernés. La maîtrise d'ouvrage pour la zone protégée appartient au conseil général et les aménagements projetés feront l'objet d'une enquête publique. 600 places de parking doivent être aménagées et un accueil pour 30 cars de tourisme est prévu.

Parallèlement la majorité municipale prévoit d'aménager les accès routiers au cap et à ce titre a présenté un nouveau plan de circulation qui a suscité de nombreuses protestations des riverains.

Le coût du programme est estimé à 4,8 millions d'euros dont la

charge se répartit à égalité entre le conseil général et notre commune. C'est énorme ! On nous dit que les fonds existent au conseil général grâce à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles. Est-ce vraiment le meilleur usage qui peut en être fait ? Nous n'en sommes pas sûrs. L'objet de cette taxe est de financer des actions de protection, est ce le cas ? Non!

Ainsi qu'exprimé le 18 mai, l'objectif est bien d'accroître la fréquentation touristique du cap, Pourquoi pas ! Mais est ce en multipliant des aménagements qui le dénaturent, portent atteinte à la faune et à la flore que l'on y parviendra ? Nous ne le croyons pas. La protection du site est reléguée aujourd'hui au second plan, pour un objectif qui nous paraît illusoire car la fréquentation touristique d'Erquy est déjà très bonne et le cap n'est pas le seul facteur d'attractivité de la commune.

Concernant la participation financière de la commune chacun sait que nos capacités d'investissement sont limitées et le projet se réalisera forcément au dépens d'autres plus prioritaires, ce n'est pas acceptable. Il est incontestable que des mesures de sécurisation doivent être prises sur certains trajets, réalisons les car elles sont utiles aux résidents comme aux touristes, mais tenons nous en là !

L'enquête publique ne concernera que les aménagements prévus sur le site classé. Elle vient bien tardivement alors que certains travaux sont déjà engagés que, les terrains destinés aux parkings sont acquis. Cela ne doit pas nous empêcher d'exprimer notre opinion et nos remarques, y compris sur les mesures qui sont de la responsabilité de la municipalité.

Erquy a une forte attractivité touristique, c'est un atout pour l'économie locale, tant mieux ! Cette attractivité Erquy la doit largement à une certaine authenticité qui tient à ses sites, à son port. Ne tombons pas dans la banalisation et conservons nos ressources pour mieux accueillir sur l'ensemble de la commune et maintenir les activités qui attirent chez nous.

Y.HAMON, M.CAILLIBOTTE, L. LE GUEN, N. REYMOND, P. PELAN, J.P. LOLIVE

<http://erquy-avenir-partage.blogspot.com/>

CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE



La noce d'Anna : Nathacha Appanah ; éd. Gallimard (Continents noirs)

Sonia, la narratrice de ce court récit paru en 2005, est romancière et journaliste ; c'est une femme un peu fantaisiste, pas conformiste pour deux sous et qui marie sa fille, Anna. Celle-ci, 23 ans est à l'opposé de sa mère, beaucoup plus conventionnelle, rangée, consciencieuse. Sonia regrette qu'elles se ressemblent si peu, qu'elles ne partagent pas le même idéal de vie, et en effet le mariage de sa fille la réjouit peu, elle aurait préféré qu'Anna soit un peu moins sérieuse, qu'elle profite davantage de sa jeunesse avant de s'engager avec un huissier de justice qui d'ailleurs ne lui plaît pas beaucoup...

La perspective de cette noce c'est un peu l'heure du bilan pour Sonia, l'occasion de repenser le passé : son amour avec le père d'Anna, son métier d'écrivain, sa vie en Europe et surtout sa relation avec sa fille qu'elle aime tant et qu'hélas, elle sent si lointaine. Ce roman dit aussi la peur de l'avenir, de la solitude après le départ d'Anna. Sonia cherche des réponses en fouillant ses souvenirs. Un petit livre attachant, intimiste, plein de tendresse et qui échappe au pathétique ou à la nostalgie à outrance ; c'est aussi un beau portrait de femme. Un récit un brin langoureux et



qui se lit avec plaisir tranquille.

La petite terreur de Glimmerdal de Maria Parr ; éd. Thierry Magnier

Nous sommes à Glimmerdal, petite vallée isolée de la Norvège. C'est là que vit Tonje, 10 ans, la seule enfant du village, qui passe tout son temps avec Gunnvald, 72 ans. Ils sont inséparables, à eux deux ils rivalisent de malice et s'amuse beaucoup. Suite à quelques mésaventures, Gunnvald est hospitalisé ; convaincu que sa fin approche, il contacte sa fille, Heidi, dont il n'a plus de nouvelle depuis plus de 30 ans. L'essentiel du roman va alors tourner autour de la nouvelle venue, qui suscite beaucoup de curiosité...

Voici un très chouette roman, Tonje, petite fille au grand cœur, regorge d'énergie, elle ne manque pas non plus de répartie et les dialogues sont très enlevés. Elle a vraiment quelque chose de Fifi Brindacier, autre héroïne venue du Nord : comme elle, elle est libre comme l'air, n'a peur de rien (sauf des chiens) et il est certain qu'elle fera rêver les jeunes lecteurs ! Les relations entre les personnages sont rendues avec beaucoup de finesse, ils apparaissent tous avec des défauts, des failles... Le récit aborde des questions graves mais est résolument enjoué, optimiste et inventif avec un happy end tout à fait prévisible et pas moins émouvant !

Retrouvez plus de conseils de lecture sur le site de la bibliothèque <http://bibliotheque.erquy.fr>

Plusieurs anciens du village de Tu-es-Roc nous ont quitté récemment, Mme Gilberte BERTIN (née LECAN), M. André BAHIC, Mme Yvonne BOUGUET (née RAULT) ainsi que Mme Henriette RAULT (née RENAUT), notre doyenne qui vient de nous quitter à l'âge de 104 ans. Nous tenions à rendre hommage à cette « femme de courage », que la vie n'a pas épargné, mais qui jusqu'aux derniers instants a été une leçon de vie et de droiture et d'espoir pour les seins et pour tous ceux qui ont eu la chance de partager des moments avec elle.

Henriette est née le 25 mai 1908 à la Ville Bourse, elle a quitté la ferme pour se marier avec Julien natif de Tu-es-Roc. Julien était marin d'Etat et ensemble ils ont voyagé : Brest, Toulon, la Tunisie, ... Leur première fille est née en 1932, le second bébé s'annonçait mais tout a basculé quand Julien est décédé brutalement en février 1934. Henriette est rentrée seule en France avec un bébé et enceinte, on imagine mal aujourd'hui

ce qu'a pu être un tel périple pour la jeune femme de 28 ans à l'époque ! Elle a retrouvé sa famille à la ville Bourse à Erquy et a élevé ses enfants entourée par les siens. Henriette avait eu son certificat d'Etude à 13 ans, et toute sa vie elle a aimé lire et écrire. Passionnée par l'histoire, elle avait toujours un livre non loin d'elle. C'est en 1984 qu'elle est venue habiter dans la maison familiale de Tu-es-Roc où elle a vécu jusqu'à ses derniers jours. Un siècle de mémoire intacte jusqu'aux derniers instants ! Merci à sa fille Mme Dieuleveu pour ces informations recueillies au décès d'Henriette.



Henriette Rault.

Christiane GUERVILLY
Maire d'Erquy

LE « TU-ES-ROC » DE MON ENFANCE.

Le Tu-es-Roc de mon enfance était un village de pêcheurs, un quartier d'Erquy où retentissaient des cris et des rires d'enfants jouant dans la rue dès la belle saison, familles ancrées là-haut depuis des générations. On surnommait ses habitants « les sabots râpés ». Peut-être les usaient-ils à force de remonter du port jusqu'à ce village perché sur les hauteurs, si bien exposé, qu'on l'appelait aussi « Petite Algérie » ?

Dans ce « village », on comptait deux cafés épiceries : chez M. et Mme Pellois et chez Mme Kremer ; plus un café : chez Henriette Gour. Le « bout du village », après la pompe, comportait aussi une boulangerie tenue par la famille Dubreuil.

Chez Mme Kremer, les femmes et les enfants y allaient fréquemment pour y acheter un kilo de sucre, une boîte d'allumettes ou un carambar ... Les hommes venaient, le soir, y « boire une bolée », discuter de leur pêche passée ou future, jouer aux cartes à « la lulette » ou « à la vache », avant de rentrer prendre le repas familial.

Les rues du village évoquent encore aujourd'hui les métiers de ces hommes du passé, marins-pêcheurs ou carriers pour la plupart : la rue des Grès roses, la rue des Cap Horniers, la rue des Terre-Neuvas, autrefois surnommée la rue « des coques de moules » car on y bouchait généreusement les « nids de poules » avec les coquilles de moules des repas familiaux.

Les femmes menaient une vie souvent rude : il fallait élever les enfants, compléter les maigres revenus du mari en allant, elles aussi, aux moules, à la pêche à pied pour manger ou pour vendre. Certaines faisaient du porte à porte pour vendre leur pêche. D'autres femmes pêchaient des moules sur les rochers de Lourtuais, remontaient par la falaise leur « pouchée » de moules sur leur dos et l'emmenaient dans la brouette jusqu'au

port. Là, elles séparaient les « blétrons » et nettoyaient les coquillages pour mieux les vendre. Je me souviens, petite fille habitant le port à l'époque, avoir été fascinée par ces femmes travaillant autour de leur tas de moules qui me paraissait gigantesque !

Ma grand-mère paternelle faisait partie de ces femmes et mères de pêcheurs. Elle cheminait, dans son camion « citron » (de marque Citroën), qu'elle menait du côté de La Bouillie, Ruca, Matignon et revendait le poisson que ses fils étaient allés pêcher.

La vie était rude pour ces grandes familles de 5, 6, voire 7 enfants ; les fils devenaient pêcheurs eux-mêmes très tôt, dès l'âge de 14 ans, après le certificat d'études ; les filles épousaient souvent des pêcheurs et le cycle recommençait ...

La découverte des bans de praires puis de coquilles Saint-Jacques dans les années 50 et 60 a profondément modifié le métier et grandement amélioré le sort des pêcheurs actuels.

Aujourd'hui, Tu-es-Roc est un village qui se transforme doucement. Les commerces ont tous disparu depuis longtemps, les maisons sont souvent fermées dix mois de l'année ou plus et les pêcheurs ont déserté ce quartier typique pour d'autres lieux d'Erquy plus accessibles et propices à leur activité. Nos anciens disparaissent les uns après les autres : Mme Bertin, 92 ans, décédée en décembre dernier, fille et femme de pêcheur, Mme Rault, la doyenne de près de 104 ans, décédée en janvier, Mme Bouguet, 96 ans, décédée en mars. Pourtant, quelques descendants de ces familles de pêcheurs, dont je fais partie, s'accrochent encore à ce Roc et à leurs souvenirs et ont la chance d'avoir pu conserver la maison familiale et d'y vivre toute l'année.

Maryvonne CHALVET
Habitante du quartier de Tu-es-Roc